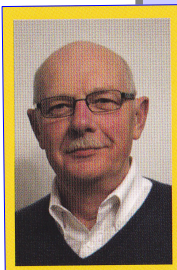


DINEAULT

N° 46
Octobre
Édition du
24 octobre 2018

Bulletin Municipal

Le Mot du Maire



Philippe
BITTEL

8ème CARREFOUR des COMMUNES

Les 4 et 5 octobre derniers, au Quartz, à Brest, s'est déroulé le second et dernier carrefour des communes et Communautés de Communes de cette mandature, auquel je me suis rendu. Vingt sept grands partenaires et 100 exposants, fidèles soutiens permettent depuis 2003 d'offrir aux élus ce temps de débats et de rassemblement pluraliste alors inédit sur notre département, et devenu une référence dans le réseau national AMF (Association des Maires de France).

« Cette 8ème édition se veut un moment d'échanges constructif, témoin de l'activité quotidienne de votre commune ou de votre intercommunalité. L'heure est certes à l'expectative, parfois même à l'inquiétude, avec une marge de manœuvre ressentie comme réduite et un sentiment de « chamboule tout » permanent, mais il ne faut pas oublier la richesse du secteur public et nos leviers d'actions tant sur le plan économique, que celui de la solidarité et de l'innovation » (Extrait du mot de bienvenue de Dominique CAP, Président de l'AMF 29).

Durant ces deux journées plusieurs thèmes d'importance ont fait l'objet de conférences, travaux et ateliers. Il m'est difficile d'en faire ici le développement, ce bulletin n'y suffirait pas, mais voici les principaux sujets auxquels nous avons pu participer :

- Communes et intercommunalités sont aujourd'hui confrontées à une obligation d'organisation nouvelle : fin de l'ingénierie publique de l'État, nouvelles obligations de dématérialisation, complexification des normes, réforme territoriale accompagnée de transferts de compétences ou de nouvelles compétences. Ce fut l'objet de la conférence d'ouverture : **« Quelle organisation pour les élus bretons entre nouvelle donne territoriale et transformation de l'action publique ? »**
- L'inauguration officielle avec la présence de François BAROIN, président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités a été un temps fort du moment : Après que Dominique Cap, président de l'Association des maires du Finistère, ait rappelé que les maires **« étaient des soldats de la République, à portée de baffes du citoyen »**, le maire de Troyes a réaffirmé que le responsable de la dette en France, **« ce n'était pas les collectivités locales, mais bien l'État »** Avant lui, François Cuillandre, maire PS de Brest, avait allumé la mèche : **« Les collectivités territoriales ne sont pas des simples sous-traitants de l'État. »** François Baroin a frappé fort : **« Le mouvement historique, c'est plus de liberté. Le mouvement contre l'écotaxe en a été un révélateur en Bretagne face à une décision prise à Paris. La recentralisation à tous les étages, c'est une conception dépassée. Il s'agit de faire évoluer l'État, sur une nouvelle vague de décentralisation et ne pas être une succursale de l'État. »**
- Une autre question lors d'une conférence plénière : **« Maire : une mission d'intérêt général ou un métier comme un autre ? »**. Les champs d'intervention des conseillers communaux et communautaires évoluent à une vitesse grand V, le mandat se professionnalise et dans le même temps des réflexions nationales sont amorcées sur le statut de l' élu(e) local(e). Comment en mesurer les conséquences sur notre territoire? Comment faire face à cette professionnalisation galopante, conjuguée à l'exigence croissante des habitants ?
- D'autres ateliers ont été ouverts : **« Les nouveaux usages du numérique : impact pour les communes et les citoyens »** piloté par le Conseil Départemental du Finistère. **« Quel sera le prix de l'eau dans votre commune, pour quels services »** piloté par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. **« Comment rendre un centre-bourg plus convivial »** piloté par le Conseil Régional de Bretagne, **« Préserver et optimiser le foncier agricole sur nos territoires »** piloté par la Chambre d'Agriculture du Finistère.
- La dernière conférence posait la question suivante : **« Aujourd'hui, quelles sont les marges de manœuvre financières et fiscales des communes et des intercommunalités ? »** Depuis plus de 5 ans, un mouvement de gel puis de baisse des dotations des collectivités territoriales a été amorcé. Ce qui pouvait apparaître dans un premier temps comme une pause s'inscrit dans la durée et les maires invoquent aujourd'hui le manque de moyens

(Suite et fin page suivante)

Sommaire

P

Le Mot du Maire.

1-2

Retraite Josette
BLAIZE.

Cimetière : Jardin du
souvenir.
Cimetière : Mise en
garde.

2

S'capade : Sortie St
Nazaire.

Vol Libre :
Communiqué.
Bibliothèque :
Nouveauté.

3

CdF : Section « Danse »
Impôts Locaux.
11 Novembre
Dineault à l'honneur.
Baramad – Etat Civil –
Agenda.

4

Photo Panoramique entête :
Rte de Ty Coz
Photo GLF 10.2018 .

Directeur de Publication :
Philippe BITTEL

Bulletin Municipal conçu,
réalisé et imprimé par le
« Comité de Rédaction »
Octobre 2018
29150 DINEAULT.

Site Internet : dineault.fr

Mairie

02.98.26.00.55 (Normal)

06.40.06.06.15 (Urgence)

Mairie-dineault@wanadoo.fr



Le Mot du Maire

- financiers en difficulté majeure de l'exercice de leur mandat. Entre la profonde refonte annoncée de la fiscalité locale et la réforme engagée des TH (Taxe d'Habitation), face à des dotations amoindries, comment faire face à cette dernière donne fiscale et financière ?

Ceci donne une idée de la complexité d'un mandat de maire aujourd'hui et nos récriminations sont fortes contre l'Etat. Comme le précisait Dominique CAP, président de l'AMF 29, **« les relations avec les services de l'État sont franches, mais viriles... L'État ne cesse de se désengager, de transférer des charges aux collectivités sans leur donner les moyens de les assurer. Le gouvernement prend des décisions qui impliquent les communes sans s'inquiéter de savoir comment elles vont pouvoir assumer ces décisions »**. La dernière en date est d'ailleurs restée au milieu du gué, puisque la loi NotRe n'a finalement pas réussi à donner aux différents niveaux de collectivités les moyens des libertés locales auxquelles ils aspirent.

C'est dans ce contexte que Mme Jacqueline GOURAULT (1), ministre auprès du ministre d'État, ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, a clôturé les travaux de ce 8ème carrefour. La demande de toutes les associations d'élus était de faire une pause dans les réformes touchant à l'organisation territoriale. La Ministre a rappelé qu'aucune grande réforme territoriale ne se ferait sous ce quinquennat. Il n'empêche que bien des questions n'ont pas trouvé de réponses claires ni établi une ligne d'horizon avec une lisibilité et surtout une stabilité permettant aux élus de « digérer » les réformes successives. Affaire à suivre...

(1) NDLR : Aujourd'hui Ministre de la Cohésion des Territoires.



Vie Communale

DEPART en RETRAITE



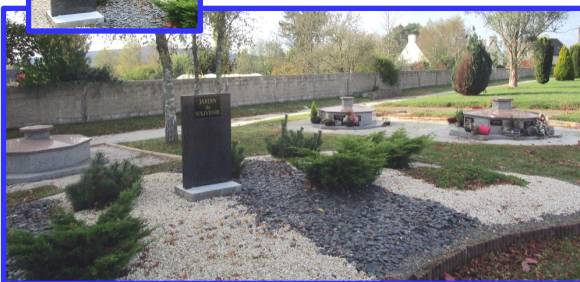
Le 30 septembre dernier prenait fin la carrière salariale de Josette BLAISE, après 18 années au service de garderie des enfants à l'école publique. L'aventure a commencé le 1er décembre 1999 lorsque l'APEA de l'École Publique embauche Josette au poste de surveillance de garderie. C'est aussi à ce poste que Michel CADIOU, alors maire, lui propose de devenir employée communale en 2002. Et le temps va s'écouler le matin et le soir pendant lequel

elle verra passer quelques générations d'enfants. L'école publique devenue depuis l'école Pierre DOUGUET, avec son équipe enseignante, les élèves et leurs parents, lui ont fait part de leur reconnaissance, il y a quelques jours en lui offrant poèmes, dessins et fleurs. C'était au tour de la Municipalité, à travers une petite cérémonie conviviale, de la remercier pour le travail accompli et lui présenter ses vœux de longue et heureuse retraite. C'est donc en présence de sa famille et des employés communaux, des anciens maires Jean LE STUM et Michel CADIOU que Philippe BITTEL, Maire, devait lui remettre une tablette informatique et un magnifique bouquet. C'est autour du buffet que Josette nous a confié qu'elle allait bien occuper son temps et continuer à travailler son jardin tout en assurant la garderie... de ses petits enfants ! L'équipe de rédaction est heureuse de lui souhaiter une excellente retraite !

(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)



Jardin du Souvenir



La commune possède dorénavant au cimetière, un 3ème columbarium de 8 places ainsi qu'un espace de dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation. Les familles peuvent disperser les cendres de leurs proches dans le Jardin du Souvenir. L'urne est confiée à l'organisateur des obsèques qui dissémine les cendres, soit en retournant l'urne, soit à l'aide d'un dispersoir. A l'issue de la cérémonie, une petite plaque de marquage du nom du défunt est fixée sur la pierre placée au centre du Jardin du Souvenir. Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à la Mairie.

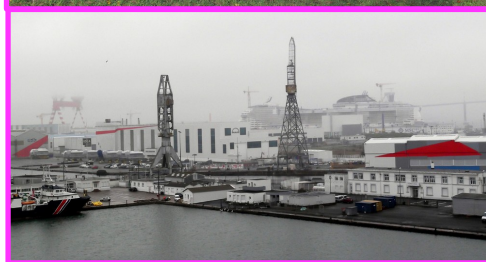
(Texte : Jean Luc VERBRUGGE. Image Guy LE FLOC'H)

Cimetière



...Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros). Relevant de la compétence de la Mairie, un règlement est en cours pour l'interdiction pure et simple de la présence d'animaux dans le cimetière. Ceci évitera peut-être le genre de cliché (à droite) parfaitement inadmissible et irresponsable ou l'incivilité se mêle à l'irrespect du lieu.



**Vie Associative****Les Chantiers de l'Atlantique**

Dimanche 23 septembre, 47 adhérents de l'association S'capade ont fait le déplacement à St Nazaire pour visiter d'abord le chantier naval dont le nom officiel est "Les Chantiers de l'Atlantique". Ce chantier fait partie du patrimoine maritime français sur une superficie de plus de 150 hectares. C'est le plus grand chantier naval d'Europe. Il a construit un grand nombre de navires dont les célèbres paquebots « Normandie », « France », « Queen Mary 2 » ... La visite nous a permis de découvrir les différentes étapes de la construction. Découverte des ateliers où nous avons eu la chance de voir la préfabrication en activité. Plus de 3000 personnes travaillent y travaillent principalement du lundi au vendredi et quelques personnes le dimanche.

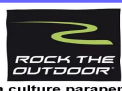
En sillonnant les rues de cette "ville dans la ville", on peut apercevoir au-dessus de notre tête un énorme portique de 40 mètres de long qui permet de soulever des blocs pesant jusqu'à 1 200 tonnes. C'est aussi le plus grand et le plus puissant portique d'Europe. En longeant la cale, on découvre les paquebots en construction, de véritables mastodontes !

Après une pause déjeuner au restaurant, nous nous sommes rendus au musée Escal'Atlantic, situé à l'intérieur de la base sous-marine. C'est un parcours scénographié comportant des objets de collection provenant des paquebots construits à St Nazaire pour reconstituer les ambiances d'un navire transatlantique : les cabines, les coursives, les ponts...une immersion totale !

Puis nous avons terminé la journée par la visite de l'ancien sous-marin « L'Espadon » qui a navigué pendant 25 ans sur toutes les mers du globe soit l'équivalent de 17 fois le tour de la terre.

Les commentaires audioguidés nous font imaginer les profondeurs des océans en écoutant les bancs de crevettes ou celui d'un iceberg qui se casse, les bruits et la chaleur des moteurs et en découvrant les espaces de vie, on se demande comment 65 hommes d'équipage pouvaient cohabiter dans si peu de place. Voyage de découvertes, passionnant et instructif.

(Texte et Images : S'capade)

**« Pen ar Bed » Vol libre**

Le club Pen Ar Bed Vol Libre avec le support du cinéma «Agora» de Châteaulin organise le vendredi 2 novembre 2018 à 20h30 la projection du film "Blutch" qui a reçu les Icares d'or au festival du cinéma à la coupe Icare 2018. Ce film raconte le survol de l'Himalaya en parapente par Jean Yves Fredriksen et ne se limite pas au domaine du vol libre c'est également une formidable aventure humaine à la rencontre des différentes populations environnantes. L'auteur Jean Yves Fredriksen est guide de haute montagne, parapentiste et violoniste. Le film sera suivi d'un débat.

Alors venez nombreux en couple ou entre amis pour découvrir ce voyage taire et solidaire avec ses joies, ses rencontres, ses accidents et ses moments de doute.

(Texte : Jacques MAINDON président du Pen Ar Bed Vol Libre. Image de vol : Isabelle ARGALL).

**La Bibliothèque****Du nouveau...****DU NOUVEAU A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : UN CERCLE DE LECTURE POUR ADULTES.**

Vous aimez les livres et vous avez envie de partager vos coups de cœur, alors rejoignez notre cercle de lecture !

La bibliothèque de Dinéault vous propose de vous réunir trois à quatre fois par an pour un moment d'échange et de rencontre autour du livre. Le principe du cercle, c'est uniquement de partager ses lectures, ses émotions, ses coups de cœurs, de découvrir de nouveaux auteurs, le tout en se faisant plaisir. C'est en même temps un bel exercice d'acceptation et de compréhension de l'autre car la lecture est une expérience basée sur le ressenti.

Les informations pratiques : Une sélection de documents est proposée (trois ou quatre livres) et choisie à la fin de la séance précédente. Les participants lisent les livres de la sélection. L'échange n'en sera que plus enrichissant. Dans un 2° temps les lecteurs partagent leurs coups de cœur anciens ou récents. Et puis le choix des contenus est à inventer selon les participants et leurs attentes.

Pour une question d'organisation, merci de vous inscrire soit à la bibliothèque, soit par tél : au 02 98 26 05 32, soit par mail : bibliothequedineault@orange.fr. Le prochain cercle de lecture aura lieu à la bibliothèque le mercredi 7 novembre à 16 h. Les livres proposés sont : « Plus haut que la mer » de Françoise Mélandri, « Alex » de Pierre Lemaitre, « Juste après la vague » de Sandrine Collette. La lecture est un plaisir merveilleux qui mérite d'être partagé !!! Alors venez et soyez à l'aise !

Rappel des horaires de permanence : Le premier lundi du mois de 9 h 30 à 11 h 30, le mardi, en période scolaire : de 16 h à 17 h, tous les mercredis de 14 h à 16 h, tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30.

(Texte : l'équipe des bénévoles)

**Vie Associative****Section « Danse Loisirs »**

Le Comité des Fêtes vient d'ouvrir une section « Danses de Loisirs ». Cette activité nouvelle est accessible à toutes et tous et se veut être un espace de convivialité et de pratique de la danse en toute simplicité. Renseignements auprès du Comité des Fêtes : Téléphone : 06.98.97.89.80

(Texte : Guy LE FLOCH)

Vie Communale**IMPÔTS****Impôts locaux**

LES IMPOTS LOCAUX : PAS D'AUGMENTATION PAR LA COMMUNE.

TROIS IMPOTS LOCAUX :

La Taxe d'habitation (TH) s'appliquant à chaque personne disposant d'un bien immobilier, qu'il soit propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit.

La Taxe foncière bâtie (TFB) concerne uniquement les propriétaires ou les usufruitiers d'un bien immobilier.

La Taxe foncière non bâtie (TFNB) concerne les propriétés non bâties de toute nature et notamment les terrains.

DES PRINCIPES DE CALCUL COMPLEXES.

La base d'imposition correspond à la valeur locative définie par l'administration fiscale dans les années 70 et à laquelle s'appliquent différents abattements. Cette base augmente tous les ans par décision de l'état.

Des taux sont applicables à cette base :

Par la commune : Les taux de la commune n'ont pas bougé depuis 2014. Ils sont de 14,51% pour la taxe d'habitation, (moyenne de la strate 13,27%), 14,50% pour la taxe foncière bâtie (moyenne de la strate 17,58%), 44,86% pour le foncier non bâti (49,46% moyenne de la strate 49,46%). (Strate = Commune de 2 000 à 3 000 habitants)

Par la Communauté de Communes (CCPCP). Le taux est de 10,27% en 2018. En légère augmentation par rapport à 2017.

Par la chambre d'agriculture, uniquement sur le foncier non bâti. Le taux s'élève à 18,50% et est en légère diminution par rapport à 2017.

S'y ajoutent les taxes spéciales prélevées au profit des établissements fonciers locaux ou d'état. (inférieures à 0,5%), et les frais de gestion.

LES ELEMENTS A RETENIR POUR L'ANNEE 2018

La stabilité du taux communal n'empêche pas une augmentation des impôts car la commune n'est qu'un acteur (vertueux !) parmi d'autres. En effet, les bases augmentent, les taux intercommunaux également.

90% des Dinéaultais ont un dégrèvement de 30% sur leur habitation principale. Cette situation est consécutive aux décisions gouvernementales et s'applique quand le revenu fiscal de référence est inférieur au plafond. L'État doit compenser la perte de ressources pour la commune « à l'euro près ».

(Texte : Christian HORELLOU)

**11 NOVEMBRE**

La cérémonie dédiée au centenaire de l'Armistice de la première guerre mondiale devrait revêtir dans la commune un caractère particulier. Outre les éléments habituels, ce moment sera rehaussé par l'allumage d'une flamme en hommage à nos habitants morts pour notre pays. Hervé FITAMENT né le 14 octobre 1871 a été mobilisé en août 1914 à la caserne de la Ville Close de Concarneau. Juste avant le départ imminent pour le front une permission est accordée de 6 h du soir à 6 h du matin. Il partira à pied immédiatement vers Dinéault pour embrasser sa femme et ses 5 filles. Il sera de retour à Concarneau avant 6 h ! En souvenir de cet événement, ses arrières petits enfants organisent une randonnée d'environ 8 km à laquelle sont invités amis et sympathisants. Rejoignez la sur la place de l'Église à 8 h 30 pour un retour au Monuments aux Morts pour 11 h. Inscriptions : 06.33.68.91.02

(Texte : Jean Luc VERBRUGGE)

Dinéault à l'honneur...

Le président de la Fédération Française d'Équitation, Serge LECOMTE, a informé Monsieur le Maire de la médaille de bronze obtenue par Camille LUCAS au Championnat de France 2018 dans la catégorie « CSO » catégorie As Poney 1. Cette compétition se déroulait à Lamotte Beuvron. Elle montait « Anarchy de Facoly ». La conquête d'une médaille est un événement majeur dans la vie d'un cavalier et concrétise son travail quotidien et celui mené par son club, les « Ecuries des QUATRE ROUTES ». La Municipalité ainsi que le Comité de Rédaction lui adressent ses plus chaleureuses félicitations.

(Texte : Guy LE FLOCH)



Image Internet

Boulangerie : Congés

La boulangerie LE HENAFF « Baramad » est fermé pour congés annuels du vendredi 18 octobre au lundi 5 novembre inclus. Vous pourrez vous approvisionner en pain au magasin « Epicerie de Din Heol ».

Etat-Civil

Naissances : 05/09 : Bleuenn MASSON LE BRETON

13/09 : Soan RIOU

Décès : 16/09 : Thérèse BAUGUEN ép. NICOLAS

17/09 : Sylviane LARIVIERE ép. AMADU

Agenda

Vendredi 2 novembre : Cinéma « Agora »

Châteaulin Projection film « Bluch » 20 h 30.

Dimanche 4 novembre : S'capade Vide grenier. Salle TA. 9 h – 18 h).

Dimanche 11 novembre : Cérémonie. 11 h

Mercredi 21 novembre : St Dispar Café du mois.